

SPÉCIALISATION



DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

UNE MENTION DE SPÉCIALISATION
EN USAGE DANS LA PROFESSION

POUR TOUS LES AVOCATS
ACCOMPAGNANT
LES ASSURÉS,
EMPLOYEURS
ET INDÉPENDANTS
DANS LEURS
RELATIONS AVEC
LES ORGANISMES SOCIAUX

Ce certificat de spécialisation valorise l'expertise de l'avocat l'accompagnement juridique des acteurs confrontés aux enjeux de la protection sociale. L'avocat spécialiste conseille et défend entreprises, salariés, professions indépendantes et syndicats dans leurs relations avec les organismes sociaux. Il intervient tant en conseil qu'en contentieux, notamment en matière de cotisations, prestations, accidents du travail, maladies professionnelles, contrôles et procédures de responsabilité.



QUI PEUT SE SPÉCIALISER ?

Tout avocat justifiant
d'une pratique professionnelle
continue **d'au moins 4 années**
au moment de la demande.

POURQUOI ACQUÉRIR UNE SPÉCIALISATION DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ?



Pour dynamiser votre exercice professionnel devenez spécialiste en droit de la sécurité sociale, **une des 28 mentions de spécialisation** fixées par arrêté du garde des Sceaux.



Pour valoriser l'image de votre cabinet et améliorer la lisibilité de vos compétences par le public. La spécialisation représente **un gage de qualité, de crédibilité, de valorisation des prestations et de sécurité pour la clientèle.**



Pour garantir le développement de votre cabinet et de votre activité. La reconnaissance d'une compétence spécifique est **une réelle valeur ajoutée dans un environnement de plus en plus concurrentiel.**



AVANTAGES PRATIQUES



Toute mention de spécialisation peut être utilisée sur l'ensemble de vos supports de communication : papeterie, publicité, site Internet, etc...



Indexation claire au sein de l'Annuaire des avocats de France, consultable en ligne par le grand public et mis à jour régulièrement par le Conseil national des barreaux.



Vous pouvez également solliciter une **qualification spécifique** comme le « Droit des accidents du travail et des maladies professionnelles » qui vous permet de préciser un champ juridique d'intervention privilégié au sein de la mention de spécialisation. Cette demande doit nécessairement être présentée lors du dépôt de la candidature.

QUEL COÛT ?

Les droits d'inscription de 800 € doivent être acquittés au moment du dépôt du dossier.

ENTRETIEN DE VALIDATION DE LA MENTION

L'entretien dure 40 minutes et se tient devant un jury composé de deux avocats spécialistes, un universitaire et un magistrat. Le jury procède à l'entretien du candidat sur la base de son dossier et vérifie, par une mise en situation professionnelle, que les compétences de l'avocat sont acquises dans le domaine de spécialisation revendiqué.

ATTENTION le dépôt des dossiers doit être réalisé en ligne plus de 2 mois avant la session considérée !

BESOIN D'AIDE ?

Contactez le service spécialisation du CNB pour tout besoin de précision :

specialisation@cnb.avocat.fr

• 33 (0)1 53 30 24 79



www.cnb.avocat.fr